



PÔLE TERRITORIAL
CŒUR ENTRE-DEUX-MERS

Comité Syndical du 15 décembre 2022 PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à quinze heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Cœur Entre-deux-Mers dûment convoqué, s'est réuni à Targon.

Date de convocation du Comité syndical : 8 décembre 2022.

Secrétaire de séance : Bernard Pagès

Présents :

TITULAIRES			SUPPLEANTS		
CDC RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS					
DALLA LONGA	Marie-France		BOUDON	Chantal	
FAVORY	Jean		SHERIFFS	Colin	
MAULUN	Frédéric		GUÉRIN	Éric	
TESSIER	Sylvie		LAPUYADE	Arlette	
CDC LES COTEAUX BORDELAIS					
AUBIN	Maryse		AVINEN	Marc	
JOUCREAU	Michel		BONNIER	Patrick	
COLINET	Christophe		LHOMET	Sylvie	
GUERIN	Christine		CHAMPALOU	Karine	
DESTRUEL	Philippe		LE ROUX	Hélène	
CDC RIVES DE LA LAURENCE					
QUENNEHEN	Vincent		LA MACCHIA	Bruno	
MARTIN	José		YANINI	Daniel	
BORIES	Lucile		DA COSTA	Laëtitia	
FAVRE	Emmanuelle		KOUTCHOUK	Harrag	
COTSAS	Pierre		SEVAL	Pierre	
BAGOLLE	Céline		AYAYI	Sylvie	
CDC DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS					
MONGET	Alain	×	ROUGIER	Frédéric	
CHAZALLET	Patrice		VACHEYROUX	Elizabeth	
ZEFEL	Nathalie		CASTAING	Corinne	
GOEURY	Céline				
BARRABES	Xavier		DELPONT	André	
CDC DU CREONNAIS					
ZABULON	Alain		MONNERIE	François	
PAGÈS	Bernard	×	LAFON	Maryvonne	×
CHIRON-CHARRIER	Marie-Antoinette		BARTHET-BARATEIG	Romain	
BOIZARD	Alain		JOYEUX	Jean-Luc	

Rappel : le quorum n'ayant pas été atteint lors du Comité Syndical du 08 décembre 2022 à Targon, conformément à l'article L2121- 17 du Code Général des Collectivités Territoriales, une nouvelle convocation a été adressée aux membres du Comité Syndical pour le 15 décembre 2022.

Le quorum n'est pas atteint mais en application de l'article cité ci- dessus, l'assemblée peut valablement délibérer.

Nombre de délégués en exercice : 24 titulaires

Quorum : 13

Délégués présents (titulaires et suppléants) : 3

Délégués excusés en cours de séance : 0

Délégués représentés : 0 (pouvoir de.... à)

Délégués représentés en cours de séance : 0

Suppléant ayant pris part au vote : tous les suppléants

Procès-verbal du Comité syndical du 10 novembre 2022
Délib. 31 2022

Le procès-verbal du précédent comité syndical est soumis à approbation. Les délégués peuvent intervenir afin d'apporter des rectifications éventuelles. L'approbation ne donne pas lieu à engagement de discussion.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés (0 abstention) le procès-verbal de la séance du 10 novembre 2022 qui a été communiqué au préalable à l'ensemble des délégués du Comité syndical.

Budget principal – Demande d'avance de cotisations aux Communautés de communes
Délib. 32 2022

Monsieur le Président présente les nécessités suivantes :

Comme chaque année, afin de limiter l'usage de la ligne de trésorerie (et donc des frais liés), en attendant le versement des cotisations des Communautés de communes et le vote du budget 2023.

Le PETR souhaite solliciter une avance de cotisation des Communautés de communes, représentant pour certaines Communautés de communes 25% du montant des cotisations 2022 (cf. tableau ci-dessous).

	Avance de cotisation demandée : 25% du montant des cotisations 2022 en euros
Communauté des communes Rurales de l'Entre-deux-Mers	13 035,50 €
Communauté de communes Les Coteaux Bordelais	(paiement sur 8 mois)
Communauté de communes du Créonnais	(paiement sur 8 mois)
Communauté de communes des Portes de l'Entre-deux-Mers	17 179,43 €
Communauté de communes Les Rives de la Laurence	22 127,03 €

Ce point n'appelle pas de remarques.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à demander une avance de cotisations de 25% aux Communautés de communes (suivant le tableau ci-joint), dès janvier 2023, sur la base des cotisations 2022 ;
- d'autoriser le Président à signer les documents relatifs à cette demande.

Demande de subvention 2023 Région : chef de projet territorial
Délib. 33 2022

Cette demande de subvention est liée au contrat 2023-2025 signé avec la Région. Cette dernière propose de soutenir financièrement au maximum 2 Equivalents Temps Plein liés à des thématiques prioritaires pour le territoire et pour la Région.

Considérant les dépenses et le plan de financement de l'opération :

Plan de financement prévisionnel 2023 Chef de projet territorial (0,5 ETP)			
Postes de dépense	Conseil Régional	Autofinancement	Dépense totale prévisionnelle
Chef de projet territorial 0,5 ETP	10 000,00	23 259,08	33 259,08

Ce point n'appelle pas de remarques.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention pour l'opération citée ci-dessus ;
- de valider le plan de financement de l'opération citée ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à signer les documents relatifs à cette opération.

Demande de subvention 2023 Région : chef de projet économie Délib. 34 2022

Cette demande de subvention est liée au contrat 2023-2025 signé avec la Région. Cette dernière propose de soutenir financièrement au maximum 2 Equivalents Temps Plein liés à des thématiques prioritaires pour le territoire et pour la Région.

Considérant les dépenses et le plan de financement de l'opération :

Plan de financement prévisionnel 2023 Chef de projet économie (1 ETP)			
Postes de dépense	Conseil Régional	Autofinancement	Dépense totale prévisionnelle
Chef de projet économie 1 ETP	20 474,40	30 711,60	51 186,00

Ce point n'appelle pas de remarques.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention pour l'opération citée ci-dessus ;
- de valider le plan de financement de l'opération citée ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à signer les documents relatifs à cette opération.

Demande de subvention 2023 Région : chargée de mission foncier agricole Délib. 35 2022

Cette demande de subvention est liée au contrat 2023-2025 signé avec la Région. Cette dernière propose de soutenir financièrement au maximum 2 Equivalents Temps Plein liés à des thématiques prioritaires pour le territoire et pour la Région.

Plan de financement prévisionnel 2023 Chargée de mission Observatoire du foncier agricole (0,5 ETP)			
Postes de dépense	Conseil Régional	Autofinancement	Dépense totale prévisionnelle
Chargée de mission Observatoire du foncier agricole (0,5 ETP)	7 345,49	11 018,23	18 363,72

Ce point n'appelle pas de remarques.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention pour l'opération citée ci-dessus ;
- de valider le plan de financement de l'opération citée ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à signer les documents relatifs à cette opération.

Demande de subvention 2023-2024 LEADER : animation et gestion du programme Leader actuel Délib. 36 2022

Monsieur Le Président précise le contenu de la demande de subvention pour l'animation du programme Leader en cours.

Considérant les dépenses de l'opération :

	HT	TVA	TTC
Frais salariaux (Animateur à 0.3 ETP pour 2023 / Gestionnaire à 0,5 ETP pour 2023 et 8 mois en 2024)	54 827,75 €	- €	54 827,75 €
Coûts indirects	8 224,16 €		8 224,16 €
Adhésion LEADER France	650,00 €	-	650,00 €
TOTAL	63 701,91 €	- €	63 701,91 €

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération :

	HT	TTC
Autofinancement Pôle CE2M	12 740,38 €	12 740,38 €
LEADER Cœur Entre-deux-Mers	50 961,53 €	50 961,53 €
TOTAL	63 701,91 €	63 701,91 €

Ce point n'appelle pas de remarques.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention pour l'opération citée ci-dessus ;
- de valider le plan de financement de l'opération citée ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à signer les documents relatifs à cette opération.

Demande de subvention LEADER : transition numérique des entreprises Délib. 37 2022

Considérant les dépenses de l'opération :

	TTC
Frais salariaux (Animateur Numérique des entreprises 1 ETP)	42 588,12 €
Coûts indirects	6 388,22 €
TOTAL	48 976,34 €

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération :

	Scénario 1 - Pas de subvention Région NA via l'ACP	Scénario 2 - Subvention Région NA via l'ACP (délibération 1er semestre 2023)
LEADER Cœur Entre-deux-Mers	39 181,07 €	26 011,24 €
Région Nouvelle-Aquitaine	- €	13 169,83 €
Autofinancement	9 795,27 €	9 795,27 €
TOTAL	48 976,34 €	48 976,34 €

Ce point n'appelle pas de remarques.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention pour l'opération citée ci-dessus ;
- de valider le plan de financement de l'opération citée ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à signer les documents relatifs à cette opération.

Demande de subvention Animation 2023 pour les Fonds UE 2021-2027 Délib. 38 2022

Monsieur Le Président précise le contenu de la demande de subvention. Il s'agit de l'animation-gestion du programme Européen 2021-2027 pour l'année 2023. Cela concernera notamment le lancement du prochain programme (convention, communication, ...), l'accompagnement des premiers porteurs de projets et l'animation du GAL.

Considérant les dépenses de l'opération :

	HT	TVA	TTC
Frais salariaux (Animateur à 0,7 ETP)	32 891,46 €	/	32 891,46 €
Coûts indirects (valorisation à 15% des frais salariaux)	4 933,72 €	/	4 933,72 €
TOTAL	37 825,18 €		37 825,18 €

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération :

	HT	TTC
Autofinancement Pôle CE2M	7 565,04 €	7 565,04 €
Région Nouvelle-Aquitaine (DATAR - Animation GAL)	7 000,00 €	7 000,00 €
LEADER Cœur Entre-deux-Mers	23 260,14 €	23 260,14 €
TOTAL	37 825,18 €	37 825,18 €

Ce point n'appelle pas de remarques.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention pour l'opération citée ci-dessus ;
- de valider le plan de financement de l'opération citée ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à signer les documents relatifs à cette opération.

Information sur les décisions du Président

- Décision n° 2022.12.01 - Budget annexe - Ajustement Location et maintenance
- Décision n° 2022.12.02 - Budget principal - Ajustement Energie, fournitures administratives et Frais ligne de trésorerie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h16.